

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4799

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Sergent Michel Berthet - Réaménagement - Plantations - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4376 en date du 19 juin 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux de plantations.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 13 octobre 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise suivante : marché n° 4 : travaux de plantations : entreprise Nature Paul Gouttenoir pour un montant de 198 425,23 € HT, soit 237 316,58 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2005-2990 en date du 17 octobre 2005 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux de plantations (n° 4) dans le cadre du réaménagement de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Nature Paul Gouttenoir pour un montant de 198 425,23 € HT, soit 237 316,58 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 647, le 17 octobre 2005 pour la somme de 3 400 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2006 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 231 560 et 212 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,